

Le 27/10/2014

Objet : le prix de l'eau du robinet

Madame, Monsieur

Je suis présidente de l'association varoise, BARRAGE83. Cette association défend les usagers dans le domaine du prix de l'eau depuis de nombreuses années.

Depuis le 01/01/2012 nous nous sommes aperçus que le taux de la TVA applicable au traitement des eaux usées a été dissocié de celui de la fourniture d'eau proprement dite. Ainsi le taux applicable au traitement des eaux usées est actuellement de 10% alors que celui de la distribution est resté à 5,5%.

Notre association vient d'écrire une lettre au ministère du Budget pour s'étonner de cette différenciation et demander à messieurs les ministres concernés de réintégrer le traitement des eaux usées dans la même catégorie que la distribution. Une copie de cette lettre est jointe à la présente.

Sachant votre association concernée par le problème du prix de l'eau en général, je me permets de vous informer de notre démarche.

Comptant sur votre appui pour faire aboutir notre revendication, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Josette GILBERTON, présidente